



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



## Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 18 du 18 MAI 2015

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .Amine---SARDI. Med—BOUZEROUATA Houari.

Ordre du jour: affaires Disciplinaires

**AFFAIRE N°140**: Ren : G.C.Ain Tedles— H.B.Chettia S/G D2 08.05.2015

- ↪ Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- ↪ Avertissement Off(A) LAZAAR .D Lic N° 135 du club HBC
- ↪ Disqualification du joueur MEFTAH .A. Lic N° 179 du club GCAT pour geste antisportive
- ↪ Disqualification du joueur DJRIDJ .A Lic N° 011 du club H.B.C. pour geste antisportive
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

### DECISION

- ↪ Avertissement confirmé à l'Off(A) LAZAAR .D Lic N°135 du club HBC
- ↪ Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur MEFTAH .A. Lic N° 179 du club GCAT.
- ↪ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club G.C.A.T.
- ↪ Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur DJRIDJ .A Lic N° 011 du club H.B.C.
- ↪ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C

**AFFAIRE N°141** Ren : A.S.W.Sidi Belabbes-- I.R.B.Oran S/G R1 du 08.05.2015

- ↪ Vu la feuille du match signalant :
- ↪ Avertissement Off(A) RAHOU .B Lic N° 061 du club A.S.W.S.B.A.
- ↪ Avertissement Off(B) ATTALLAH Lic N° 206 du club I.R.B.O.
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

### DECISION

- ↪ Avertissement confirmé à l'Off(A) RAHOU .B Lic N° 061 du club ASWSBA
- ↪ Avertissement confirmé à l'Off(B) ATTALLAH .K Lic N° 206 du club I.R.B.O

**AFFAIRE N°142**: Ren : A.S.M.Nedjma—S.C.Ain El Berd S/G R1 du 08.05.2015

- ↪ Vu la feuille du match et rapport du délégué signalants :
- ↪ Disqualification du joueur KHELLADI .S Lic N°315 du club A.S.M.N. pour insultes envers officiels
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

### DECISION

- ↪ Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur KHELLADI .S Lic315 du club A.S.M.N.
- ↪ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club A.S.M.N.

**AFFAIRE N°143**: Ren N.R.Ain El Türck—N.G.Hennaya S/G R1 du 08.05.2015

- ↪ Vu la feuille du match signalant :
- ↪ Réserves formulées par le club N.G.H. à l'encontre des joueurs OUFRAJ.M Lic 018- BENOUDA.W Lic N°017—HAD .S Lic N°147—MEROUFEL A. Lic016 du club N.R.A.E.T. pour cachet non apposé sur la photo de la licence.
- ↪ Attendu que les réserves n'ont pas été appuyées par le club N.G.H.
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

Siege : palais des sports -Oran-/ Tel & Fax : 041 34 38 60 – 041-32-96-58

Site : <http://lrohbandball.jimdo.com> /Email : [lroh31@gmail.com](mailto:lroh31@gmail.com)



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



## Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

☞ Vu les règlements généraux FAHB.

### DECISION

- ☞ Réserves irrecevables dans la forme et dans le fond.
- ☞ Il est infligé une amende de 5.000 DA au club N.G.H.

### AFFAIRE N°144: REN : A.S.A.T SBA—A.S.N.P.Oran ( U20 )challenge National (Phase Régionale) du 08.05.2015

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Absence du club A.S.A.T. en catégorie U20
- ☞ Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

### DECISION

- ☞ Match en faveur de l'équipe A.S.N.P.O. (12—00)
- ☞ Il est infligé une amende de 2.000 DA au club A.S.A.T SBA.
- ☞ A.S.A.T. SBA en catégorie U20 est suspendue de participation au challenge National 2015/2016

### AFFAIRE N°145: Rens : A.S.A.T—I.R.F.O.—N.R.A.E.T. (U16) Challenge National (tour Régional) du 09.05.2015

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Le non présentation des pièces d'identité du club I.R.F.O.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

### DECISION

- ☞ Matchs en faveur des équipes A.S.A.T et N.R.A.E.T (10—00)

### AFFAIRE N°146: Ren J.S.Messaissa—A.S.W..Sidi Belabbes S/G R1 du 15.05.2015

- ☞ Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- ☞ Avertissement Off(A) RAHOU .B. Lic N° 061 du club A.S.W.S.B.A.
- ☞ Disqualification du joueur BAKHTI .Z. Lic N° 053 du club .A.S.W.S.B.A. pour mauvais comportement
- ☞ Disqualification du joueur RAHMOUNI .K Lic N° 343 du club J.S.M.pour mauvais comportement
- ☞ Disqualification du joueur BENICHOU .T Lic N° 052 du club A.S.W.S.B.A. pour menace et insultes public envers officiels.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

### DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club A.S.W.S.B.A.(2 eme Avertissement )
- ☞ Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur BAKHTI .Z Lic N° 053 DU CLUB A.S.W.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club A.S.W.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur RAHMOUNI .K. Lic N°343 du club J.S.M.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.S.M.
- ☞ Il est infligé une suspension de quatres (04) matchs ferme au joueur BENICHOU .T. Lic N°052 au club A.S.W.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une amende de 4.000 DA au club A.S.W.S.B.A.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

**AFFAIRE N°147:** Ren : M.B.Saida---W.C.B .Oued Sly S/G D2 du 16.05.2015

- ✧ Vu la feuille du match signalant :
- ✧ Avertissement Off(A) ABDSLAMI .H. Lic 587 du club W.C.B.O.S.
- ✧ Avertissement Off(A) TOUZALA . A Lic N° 278 du club M.B.S.
- ✧ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✧ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ✧ Avertissement confirmé à l'Off(A) ABDESLAMI. h Lic N° 587 du club W.C.B.O.S.
- ✧ Avertissement confirmé à l'Off(A) TOUZALA .A. Lic N° 278 du club M.B.S.

**AFFAIRE N°148:** Ren : G.C.Ain Tedles---J.P.Ain Bia S/G D2 du 15.05.2015

- ✧ Vu la feuille du match signalant :
- ✧ Réserves formulées par le club G.C.A.T. sur la participation de tous les joueurs du club J.P.A.A.
- ✧ Vu les droits de réserves dy club G.C.A.T.
- ✧ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✧ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ✧ Réserves recevables dans la forme et irrecevables dans le fond.
- ✧ Après vérification tous les joueurs du club J.P.A.A. sont qualifiés.

*TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PU. PRENNENT  
EFFET A COMPTER DU : 21. MAI. 2015*

**Secrétaire de Séance**  
SARDI Med

**Le Président C.R.Q.D**  
BENZERDJEB Amine